
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2023

DE L'ASSOCIATION MARCQ TERRE D'ACCUEIL

Association MARCQ TERRE D'ACCUEIL

Siège social : 22 rue Gallieni 59700 MARCQ EN BAROEUL

Le 18 novembre 2023 à 15 heures, les membres de l'association Marcq Terre d'Accueil sont réunis Salle Saint-Paul, 24, rue GALLIENI à MARCQ EN BAROEUL en Assemblée générale ordinaire sur convocation du président datée du 6 novembre 2023. Les documents suivants ont été joints à la convocation :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Budget prévisionnel

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Nombre d'adhérents à jour de cotisation : 38

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 9

Le quorum de 20 étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Yves CHAIMBAULT, président de l'association.

Il est assisté d'un secrétaire de séance, M. Thierry BOULASSIER, secrétaire de l'association.

La séance est ouverte à 15 heures.

Ordre du jour

- ❖ Ouverture
- ❖ Approbation du précédent compte rendu d'Assemblée générale
- ❖ Approbation du rapport moral
- ❖ Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
- ❖ Affectation du résultat
- ❖ Vote sur le budget prévisionnel
- ❖ Fixation du montant de la cotisation
- ❖ Renouvellement des dirigeants
- ❖ Questions diverses

Ouverture

Yves CHAIMBAULT, Président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée. Il indique en introduction que l'Assemblée Générale sera suivie d'un moment de convivialité.

Approbation du précédent compte rendu d'Assemblée générale

Le précédent compte rendu d'Assemblée générale est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

Approbation du rapport moral

Présenté par Yves CHAIMBAULT et annexé au compte-rendu.

Claudine PRUVOT regrette que le mot « autonomie » n'apparaisse pas dans ce rapport. Le président acquiesce, tout en remarquant que les expressions « intégration dans la société » et « insertion dans la société », qui figurent dans le rapport, en sont proches.

A la question (volontairement provocatrice) de l'utilité de l'association, Catherine LIBBRECHT donne en exemple la famille A. : La maman, tout en élevant un enfant de 18 mois, a enfin trouvé à la fois une assistante maternelle et un emploi. Avant cela, Catherine l'avait accompagnée 5 fois à pôle emploi, plusieurs fois au CCAS, avait gardé l'enfant 2 fois par semaine et avait préparé la maman à l'entretien téléphonique avec son futur employeur.

Pour Emmanuel SARTORIUS, l'utilité vient beaucoup de l'enrichissement mutuel à travers la relation accompagnant – accompagné.

Le président complète le rapport avec le constat d'une organisation perfectible, et d'un éloignement du CA par rapport aux familles.

Le rapport moral est approuvé par l'Assemblée, à main levée, à l'unanimité.

Approbation du rapport d'activité

Présenté par Yves CHAIMBAULT et annexé au compte-rendu.

Le président complète le rapport par un rappel de nos partenariats avec COALLIA et SOLIHA. Il déplore le faible nombre de familles présentées par ces associations, et rappelle que cela est largement imputable aux faits suivants :

- COALLIA a perdu le « marché » du 1er accueil des migrants.
- SOLIHA a connu un important « turnover » (1 démission, 2 congés maternité)

Le Président signale également les liens de plus en plus étroits tissés avec « La Pioche » (qui comprend entre autres un atelier d'insertion par la couture)

Jean-Marie DUMORTIER rappelle l'importance du site web de l'association et fait instamment appel aux bonnes volontés pour l'alimentation en nouveaux articles.

Le Président ajoute que l'association a été présente à plusieurs événements municipaux (Forum des associations ...), quoique seul un quart des familles que nous accompagnons réside à Marcq-en-Barœul. Plusieurs membres témoignent que la plupart des familles gardent un contact avec MTA, même après la fin de leur accompagnement, pour signaler des événements familiaux.

Thierry répond à un membre que, dans le rapport d'activité, la rubrique « éducation » comporte bien sûr la scolarisation des enfants, mais également le soutien scolaire et bureautique.

A ce sujet, Emmanuel SARTORIUS signale l'existence de la plate-forme ouverte PIX, qui permet d'évaluer ses compétences bureautiques et dispense des certificats.

Le rapport d'activité est approuvé par l'Assemblée, à main levée, à l'unanimité.

Questions- témoignages

Catherine LIBBRECHT rapporte qu'une famille suivie était tellement reconnaissante qu'elle est allée jusqu'à faire un petit cadeau d'argent à un membre de sa famille à l'occasion d'un succès !

Marie-Dominique HENRART rappelle qu'elle a dispensé longtemps cours de français aux enfants d'une famille de RONCHIN (auparavant à LILLE-Wazemmes) ; ils suivent tous deux maintenant un enseignement supérieur en informatique.

Plusieurs interventions autour de la question de la recherche de partenariats :

Face au mauvais accueil du maire de Marcq-en-Barœul, Louis DOOGHE suggère d'approcher d'autres élus.

L'association ADOMA est évoquée, mais il est rappelé qu'elle s'occupe essentiellement de l'hébergement d'urgence.

Mireille LABROUCHE signale l'association SOUFFLE DU NORD qui a pour objectif « 0 sans abri ». Il est toutefois rappelé que MTA ne s'occupe pas uniquement de la population en « hébergement d'urgence ».

L'association MAISON DE L'APOSTOLAT DES LAICS (rue de la monnaie à Lille) a contacté MTA.

Le Président évoque l'association PANGEA qui accompagne les étudiants étrangers.

Jean-Marie DUMORTIER signale que, devant la complexité de régler les problèmes administratifs d'une famille, l'aide d'autres associations a été sollicitée. Dans le même ordre d'idée, Catherine LIBBRECHT explique qu'une mairie n'a pas voulu la renseigner sur le processus de reconnaissance d'un enfant dans l'une de nos familles.

Philippe HARQUET revient sur l'importance de trouver un logement à faire gérer sur une association, comme ça été le cas avec l'appartement de la rue de Guillebon à La Madeleine.

Catherine LIBBRECHT cite l'association HABITAT ET HUMANISME qui dispose de logements à destination des personnes en difficulté.

Jean-Claude PATOU rappelle l'activité déployée auprès de 2 familles de Ronchin et juge qu'elles sont désormais « insérées » et autonomes administrativement. L'une des familles participe aux réunions parents-élèves ; l'autre a invité Jean-Claude à la mer. Claudine PROUVOST demande toutefois pourquoi le besoin de scolariser une jeune femme n'a pas été partagé plus tôt. Jean-Claude répond que ça paraissait du ressort des travailleurs sociaux, et que ce besoin a été souvent évoqué avec eux.

Jean-Marie DUMORTIER insiste sur l'intérêt de travailler en réseau entre nous. Exemple : il a été fait appel à Claudine car nous connaissions ses domaines de compétence.

Approbation du rapport financier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Présenté par le Président et annexé au compte-rendu

Le Président souligne que le budget est redevenu positif grâce à plusieurs dons en numéraire. Il rappelle que l'association a fait le choix de ne pas demander de subvention.

Quelques précisions sont apportées :

« La Forge » apparaît au titre de fournisseur de livres offerts aux familles en début d'année.

Le « diable » sert aux déménagements de nos familles.

Gérard DUMORTIER regrette que les dons en numéraire n'apparaissent pas. Il rappelle toute la difficulté qu'il y a à ne pas donner suite à ce type de demande face à des besoins qui paraissent d'une extrême urgence (réfrigérateurs vides etc.)

Le Président reconnaît ces dons, mais souligne qu'ils représentent finalement peu en comparaison de l'aide « en nature » (surtout du temps passé) que nous apportons aux familles, qui elle non plus n'apparaît pas dans ces rapports.

Mireille LABROUCHE demande que ces dons en numéraire pourraient être pris en charge par l'association.

Patrick FARO, nouvel adhérent, administrateur de 2 établissements financier mutualiste, signale que ces établissements peuvent octroyer des prêts à nos familles à des conditions intéressantes. Thierry BOULASSIER rappelle que ça a déjà été fait par le CMNE il y a quelques années, dans le cadre d'une convention avec MTA, pour financer des cours d'auto-école.

Le rapport financier et les comptes de l'exercice clos sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.

Fixation du montant de la cotisation

Le montant de la cotisation pour l'année 2023 est inchangé à 15€.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Les statuts prévoient que les membres d'une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans sortent du Conseil d'Administration Cette année, tous les membres ayant été élus en 2021 ou 2022, et aucune démission n'ayant par ailleurs été présentée, il n'y a pas de membre sortant. Toutefois, le nombre d'administrateurs n'atteint pas son maximum statutaire.

Un candidat se présente :

FARO, Patrick

Est élu :

FARO, Patrick à l'unanimité

La composition du conseil d'administration est donc la suivante :

BERTOUX, Alain

BOULASSIER, Thierry

CHAIMBAULT, Yves

DELESPIERRE, Françoise

DELESPIERRE, Gérard

DE RAPHELIS, Blandine

DOOGHE, Louis

DUMORTIER, Jean-Marie

FARO, Patrick

HARQUET, Philippe

PRUVOST, Claudine

SARTORIUS, Emmanuel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

Le Président de séance

Yves CHAIMBAULT

Le Secrétaire de séance

Thierry BOULASSIER

ANNEXE I – RAPPORT MORAL

L'an passé, nous avons lors de cette assemblée générale, refait l'historique de notre association et de son activité depuis sa création en 2016/2017. Dans cet exercice, notre objectif est double : d'abord examiner si nos actions que récapitulera le rapport d'activité, sont conformes à l'esprit qui a conduit à créer cette association et au mandat qu'a reçu le conseil d'administration de votre assemblée générale, ensuite convaincre de nouvelles personnes de venir s'intéresser à notre action et d'y apporter leur contribution.

J'avais conclu ce rapport moral l'an passé en disant que notre action était UTILE, EFFICACE et EXEMPLAIRE. Je maintiens ces termes :

- utile, même si quantitativement, en nombre de familles accompagnées, l'action semble modeste, même si on mesure mal les progrès dans la durée et les modalités de l'assistance, il s'agit bien de passer de l'accueil de familles à leur insertion dans notre société,
- efficace : on va montrer comment dans le rapport d'activité. Je pense aussi qu'elle est originale, en toute modestie, même si ce que nous faisons est assez ordinaire, en quelque sorte, et que nous retrouvons et croisons beaucoup d'autres personnes, ou associations sur nos créneaux d'intervention. Notre différence, c'est la persistance dans le suivi des familles tout au long de leur chemin, jusqu'à cette insertion qui est à la fois une intégration dans la société et le respect de leur identité ;
- et exemplaire, enfin, parce que je pense que nous ne craignons pas d'être un peu à contre-courant des idées reçues, des options à la mode et des réflexes de peur. Exemplaire, ça veut donc dire aussi nécessaire. Plusieurs choses ont changé au cours de cette année 2022-2023. Le rapport d'activité va le montrer et dire comment nous nous sommes adaptés. Même si quantitativement notre action reste modeste, elle n'en est pas moins réelle et marquante (ainsi que marquoise) et elle est marquée par notre souci d'exigence.

Il reste à dire ici que nous restons fidèles à l'esprit de partenariat qui nous a animés depuis le début. Nous avons d'abord cherché des réseaux de communication, d'échange et d'entraide. Nous avons ensuite voulu rendre efficaces nos contacts en concluant des conventions de coordination de nos interventions. Comment articuler notre accompagnement auprès des personnes avec les missions de prise en charge que remplissent auprès d'elles des structures privées et publiques ? Comment ne pas faire de l'assistantat, mais de la convivialité dans la proximité. L'année écoulée est à cet égard caractéristique des difficultés qu'on doit rencontrer et qu'il faut surmonter. C'est pourquoi, je clos ce rapport moral pour vous proposer de passer successivement aux rapports d'activité et financier.

ANNEXE II – RAPPORT D'ACTIVITE

Ce rapport retrace notre action au cours de l'année écoulée. Il se rapporte aux douze mois qui séparent cette assemblée générale de l'assemblée générale du 19 novembre 2022 (la cinquième de notre association).

Dans cette période, nous avons tenu 9 séances du Conseil d'administration, où sont prises nos décisions d'orientations et d'intervention, participé à plusieurs rencontres avec des associations co-intervenantes, notamment La Pioche et à la Pastorale des Migrants, et en application de nos conventions partenariales, assisté avec SOLiHA à deux comités de pilotage et quatre comités opérationnels.

Nous verrons successivement cinq points : les partenariats ; les réseaux et la communication ; nos actions ; les points de progression pour les familles et dans notre organisation ; et nous concluons par la notion de convivialité qui doit être l'esprit et la base de notre action

A – LE BILAN DES PARTENARIATS

Le pluriel reste de mise. Nous avons construit un dispositif reposant sur un double partenariat avec :

- Coallia, une association nationale d'accueil et d'orientation de familles migrantes et/ou réfugiées, chargée à l'époque d'un programme public d'AVDL (Accompagnement vers et dans le logement) sur la région lilloise
- Soliha-Métropole Nord, impliqué dans l'insertion durable par l'habitat¹

Les familles devaient nous être proposées par l'une ou l'autre de ces structures, et notre action d'accompagnement de proximité reposait sur une coopération avec les travailleurs sociaux de celles-ci.

Dans la pratique, ce dispositif ne concerne plus qu'environ un tiers de nos familles. Nos nouvelles prises en charge proviennent pour la plupart de familles ou de personnes rencontrées dans d'autres circonstances, particulièrement dans le cadre des actions d'alphabétisation de Culture et Partage.

Malheureusement, la mission publique d'AVDL de COALLIA n'a pas été renouvelée dans le cadre des appels d'offre publics. Nous n'avons, et nous n'avons pu accueillir dans le cadre de notre partenariat qu'une seule nouvelle famille au printemps dernier. Cette coopération est au point mort depuis l'été. Il nous faut rechercher le contact utile pour la relancer.

Nous n'avons pas eu de nouvelle famille venant de SOLiHA depuis un an. La raison en incombe principalement à la suspension d'un programme préfectoral sur la résorption de l'habitat précaire. Mais nous continuons un partenariat actif avec SOLiHA auprès de quatre familles.

IL faut insister sur les points très positifs du partenariat. Notre action peut s'adosser sur les analyses et les compétences des travailleurs sociaux et ainsi gagner en pertinence et en efficacité. Pertinence sur l'aspect financier, efficacité sur l'identification des voies de succès dans les procédures et par rapport aux objectifs.

Il faut répéter combien les comités opérationnels qui tous les deux ou trois mois ont mis en dialogue direct nos référents et les travailleurs sociaux ont été efficaces et se sont déroulés dans un climat de confiance partagée, sans mettre en péril ni la déontologie des uns, ni la bonne volonté des autres. C'est une modalité d'action qui manque cruellement quand nous n'avons pas la même ressource pour des familles que nous prenons en charge directement.

Malheureusement, cette confiance est à reconstruire constamment, et nous avons souffert cet été du turn-over important des équipes de travailleurs sociaux et de ruptures de continuité dans le suivi et l'appui des procédures administratives, suite à déménagements, par exemple.

L'adéquation habitat d'urgence (qui est la priorité de SOLiHA) et public à accompagner en insertion n'est pas non plus facile à appréhender pour définir un suivi partenarial. Sont en jeu des difficultés sociales, et la mesure d'obstacles à l'insertion (développement de capacités d'adaptations et d'insertion).

¹ Voir les conventions de partenariat sur notre site

ANNEXE II – RAPPORT D'ACTIVITE

Même si nous n'avons pas formalisé par convention notre partenariat, les contacts avec les responsables de La Pioche, et des filabulleuses ont permis de concrétiser en particulier des actions pour l'entrée en formation et l'accès à l'emploi de deux personnes.

B LES RÉSEAUX ET LA COMMUNICATION

Nous avons maintenu les contacts établis avec plusieurs associations d'aide aux migrants. C'était notre projet d'origine. Cela reste dans notre ADN. Dans ce cadre, nous nous demandons régulièrement si et comment nous pouvons prendre position quand la question est publique.

Notre site internet « *marcqterredaccueil.fr* » se veut d'abord illustration d'actions récentes. Il reçoit une centaine de visites mensuelles.

L'association a tenu un stand, comme en 2021, au Forum des associations de Marcq, et elle figure dans l'annuaire municipal. Elle s'est présentée en tant que telle dans plusieurs réunions municipales (réunions des quartiers du Plouich et du Pont-Monplaisir, atelier URBA). De temps à autre, elle signe un article dans le journal paroissial « Rencontre »).

Elle est donc présente sur Marcq (où elle suit trois familles), mais son action se déploie sur l'ensemble métropolitain (Roubaix, Ronchin, La Madeleine ...) ou plus loin (La chapelle d'Armentières).

Elle participe aux réunions interassociatives de solidarité (petit groupe d'associations d'aide aux migrants réuni la Pastorale des Migrants, Conseil de solidarité du doyenné).

C- DESCRIPTIF DE NOS ACTIONS

Un relevé incomplet de nos interventions sur la période écoulée mentionne 53 actions concernant 9 familles², de la part de 9 intervenants "référents" auxquels il faudrait ajouter des intervenants ponctuels ou occasionnels.

Ces 53 actions se répartissent en 14 rubriques, qui montrent bien la diversité de nos interventions : administration, convivialité, courses, déménagement, éducation, emploi, équipement, FLE, dégât des eaux, logement, loisirs, relations partenariales, santé, transport.

Évidemment, elles n'ont pas toutes la même durée, la même intensité, la même importance. Mais on voit apparaître des constances. Les besoins « physiologiques » : logement (fourniture d'équipements, aide matérielle aux déménagements et aménagements) ; nourriture (courses -- on peut ajouter aide financière ; les besoins administratifs (santé, papiers) ; les besoins d'insertion (convivialité) ; les besoins de progression (éducation, emploi).

Il ne s'agit pas d'assistantat – c'est là que le partenariat est précieux – et les interventions supposent la demande et l'accord de la famille. Les temps forts, ce sont les réussites : l'entrée en formation en lycée d'une jeune fille par exemple, ou la formation emploi de deux personnes ; sans oublier les précieux liens humains qui s'y tissent.

D – PROGRESSION 2022/2023 POUR NOS FAMILLES ET DANS NOTRE ORGANISATION

D – 1 : POUR LES FAMILLES : Les temps forts, ce sont les réussites : l'entrée en formation en lycée d'une jeune fille, la formation emploi de deux personnes ; l'emploi ou l'aide à l'emploi (par le permis de conduire

D – 2 : POUR NOTRE ORGANISATION : Nous avons pu constituer un nouveau pôle d'aide à La Chapelle d'Armentières (deux personnes)

² De 8 nationalités : Yémen, Erythrée, Syrie, Sénégal (2), Somalie, Afghanistan, Tunisie, Soudan

E – CONVIVIALITÉ

Le rapport d'activité ne serait pas complet si nous n'y incluions pas le niveau d'empathie que nous souhaitons mettre dans l'action et que nous avons le plus souvent entre référents et familles.

Deux actions fortes ont été menées cette année :

- En janvier, nous avons souhaité distribuer aux familles de façon symbolique un petit cadeau de début d'année, et nous avons porté au domicile des familles des petits paniers de fruits secs (dattes, figues), et/ou selon la composition de la famille des bons d'achat en librairie ou d'autres solutions. Occasion de rencontre et d'échange, souvent autour d'un gâteau, de découverte de notre tissu associatif au-delà du seul accompagnant de la famille : il s'agit bien d'écouter, il s'agit bien de comprendre, il s'agit bien de collaborer à une insertion.
- En mars, à Ronchin, un goûter a ainsi réuni intervenants (cinq ou six) et familles accueillies localement.

Tout cela n'a qu'un sens : ce sont les familles qui sont actrices de leur propre démarche d'insertion. Et ces moments de convivialité dépassent le simple cadre instrumental de telle ou telle aide que nous apportons.

Je vous remercie

ANNEXE 3 - RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2022

COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2022				
Opérations	Libellé	Produits (recettes)	Charges (dépenses)	Solde
Cotisations (40)		600,00€		600,00€
Solidarité				
	Dons	1345,00€		
	Assurance		66,66€	
	Frais médicaux		200,00€	
	Formation		200,00€	
Sous-total		1345,00€	466,66€	878,34€
Activités				
	Utilisation de salle		50,00€	
	Lunettes/couture		63,45€	
	La Forge		36,75€	
Sous-total			150,20€	-150,20€
Fonctionnement général				
	Assurance		88,04€	
	Frais bancaires		24,00€	
	Site internet		119,00€	
Sous-total			231,04€	-231,04€
Produits financiers	Intérêts livret A	25,40€		25,40€
Résultat net comptable	0,00€	1970,40€	847,90€	1122,50€

ANNEXE 3 - RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2022

BILAN au 31 décembre 2022			
ACTIF		PASSIF	
Compte chèque	176,16 €	Réserve caisse fin 2021	2 142,54 €
Livret A	3 088,88 €	Résultat de l'exercice	1 122,50 €
Charges payées d'avance		Charges à payer	0,00 €
Produits à recevoir			
TOTAL	3 265,04 €		3 265,04 €
<i>LE TOTAL ACTIF DOIT ETRE EGAL AU TOTAL PASSIF</i>			